Innovatech
Sud du Québec

1997-1998

La Société Innovatech du sud du Québec a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique du sud du Québec, contribuant ainsi à améliorer la compétitivité et la croissance économique de l'ensemble du Québec. Celle-ci a été créée par la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, sanctionnée par l'Assemblée nationale le 16 mai 1995. Son territoire se compose de 12 municipalités régionales de comté (MRC) dont la liste se trouve à la fin du présent rapport annuel.

Sommaire

3 Lettre du ministre François Legault au président de l'Assemblée nationale du Québec
4 Lettre au président du conseil d'administration au ministre François Legault
5 Rapport des activités
7 Composition du conseil d'administration
8 Bilan des activités
11 Perspectives
12 Commentaires de la direction
13 États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1998
14 Rapport de la direction
15 Rapport du vérificateur
16 Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1998
17 Bilan au 31 mars 1998
18 Évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1998
19 Notes complémentaires au 31 mars 1998
24 Personnel de la Société Innovatech du sud du Québec
25 Territoire couvert par la Société Innovatech du sud du Québec
26 Liste des investissements rendus publics

Profil de la

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de la Société Innovatech du sud du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application de la Loi
sur la Société Innovatech du sud du Québec

François Legault
Ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science
et de la Technologie

Québec, septembre 1998

du ministre
François Legault

Monsieur François Legault
Ministre responsable de l'application de la Loi
sur la Société Innovatech du sud du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

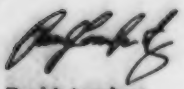

Paul I. Lambert

Sherbrooke, septembre 1998

du président du conseil d'administration

100-04938/

Le présent rapport annuel fait état du troisième exercice de la Société Innovatech du sud du Québec depuis sa création. Cependant, il ne représente que le deuxième exercice complet de la Société, puisque le premier exercice était surtout voué à son entrée en opération.

Les résultats obtenus démontrent que la Société est maintenant bien implantée et qu'elle est en mesure de mener à bien sa mission. La progression des investissements et les premiers réinvestissements dans certaines entreprises laissent présager un accroissement des activités de la Société au cours des prochaines années.

Durant le présent exercice, la Société a autorisé 15 nouveaux investissements, pour un engagement financier de 6 884 080 $ qui s'intègre au financement de projets totalisant 34 068 155 $, contribuant ainsi à la création, d'ici deux à trois ans, de 136 emplois. Il est à souligner que ces placements ont été faits principalement sous forme de capital-actions et, dans certains dossiers de prédémarrage, d'options d'achat d'actions ou de prêts convertibles. Depuis le début des activités de la Société, 25 investissements ont été autorisés par le conseil d'administration, pour un engagement financier global de 12 564 080 $. Cette somme participe à des montages financiers qui totalisent 85 834 155 $. Ces projets créeront 295 emplois d'ici deux à trois ans. Sur ces 25 initiatives, 16 ont été menées à terme, 1 a été abandonnée et 8 sont conditionnelles à l'arrivée de nouveaux investisseurs pour compléter le financement.

En plus de contribuer financièrement au démarrage d'entreprises, la Société a aussi joué un rôle majeur pour permettre à certains projets de se concrétiser. En effet, sans la participation active de la Société, certains investissements ne se seraient tout simplement pas réalisés. Les compagnies Néokimia inc. et Axel J. société en commandite en sont des exemples concrets.

Néokimia oeuvre dans le domaine pharmaceutique. Réconciliant les réalités du monde des affaires et du milieu universitaire, la Société a permis d'attacher le financement de cette entreprise résultant des travaux du professeur-chercheur Pierre Deslongchamps, de l'Université de Sherbrooke. En ce qui concerne Axel J. société en commandite, Innovatech a été le seul investisseur institutionnel à co-investir avec l'entrepreneur-chercheur Axel Jungk, originaire d'Allemagne, et à faciliter son adaptation aux particularités du système financier canadien. L'approche flexible de la Société a permis de concrétiser le montage financier de cette entreprise spécialisée dans la fabrication de pigments servant à colorer le béton.

Les employés de la Société participent de plus en plus à des événements dans les secteurs technologiques, de même qu'à des réunions d'associations pour les sociétés de financement. La Société a accru sa notoriété dans le milieu financier, ce qui favorise une meilleure accessibilité aux fonds spécialisés. Sa crédibilité permet d'intéresser d'autres sociétés de capitaux de risque à investir dans les projets

PAGES

des activités de la Société Innovatech du sud du Québec

qu'Innovatech du sud du Québec soutient. Il s'agit d'un rôle majeur de la Société, et une attention particulière est portée au développement et au suivi du réseau financier québécois et même nord-américain. Dans cette optique, un site Internet a été créé durant l'exercice afin de faire connaître la mission de la Société. Une copie de notre rapport annuel est disponible sur le site, ce qui en favorise la diffusion. Depuis le début, la Société intervient en grande partie dans des entreprises qui sont à l'étape du prédémarrage ou du démarrage. L'entrepreneur se présente avec une idée intéressante et un plan d'affaires parfois sommaire. À partir de ce moment, un processus s'enclenche afin d'en arriver à un projet d'entreprise viable, offrant un potentiel de croissance élevé. Pour plusieurs entrepreneurs, la présence d'Innovatech est essentielle étant donné l'impossibilité d'obtenir du financement traditionnel. Comme la Société investit souvent au stade initial de l'entreprise, l'horizon d'investissement doit être à long terme et exige un soutien continu de la part de ses employés.

Lors de son discours sur le budget pour l'exercice financier 1998-99, le ministre des Finances du Québec, M. Bernard Landry, annonçait des modifications à la Société Innovatech du sud du Québec. Parmi les plus importantes, notons la continuité de la Société au-delà du 31 mars 2000, pour en faire une société d'État permanente. Cette annonce a eu un impact positif auprès des partenaires de la Société. L'augmentation du fonds dont dispose celle-ci et le changement de son statut en société à capital-actions lui permettront de mieux mener à bien sa mission dans le meilleur intérêt de sa clientèle et de son actionnaire.

La Société est maintenant en bonne position pour accroître sa contribution au développement économique de la collectivité. Nous sommes persuadés que les entreprises technologiques sur notre territoire auront un partenaire de choix en Innovatech du sud du Québec.

Nous tenons à remercier sincèrement les membres du conseil d'administration de la Société pour leur engagement et leur dévouement dans la poursuite de l'objectif visé par Innovatech du sud du Québec. Nous voulons également remercier les membres du personnel de la Société qui, par leur travail assidu et leur sens du devoir, assurent le succès d'Innovatech du sud du Québec.

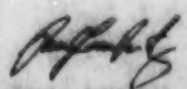

Paul I. Lambert
Président du conseil d'administration

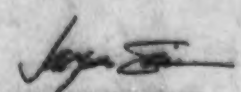

Jacques Simoneau
Président-directeur général

des activités de la Société Innovatech du sud du Québec

Composition du conseil

La Société est dirigée par un conseil d'administration composé de neuf personnes issues des milieux des affaires, de la recherche et de l'enseignement. Deux délégués provenant de ministères à vocation économique et éducative assistent aux réunions comme observateurs.

Le conseil a complète juridiction sur les participations financières de la Société, lorsque ces dernières ne dépassent pas cinq millions de dollars. Au-delà de ce montant, il recommande le financement au ministre responsable de la Société. Dans l'éventualité où le financement excède dix millions de dollars, la Société doit obtenir l'approbation du gouvernement.

Durant l'exercice financier 1997-1998, le conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec était composé des personnes suivantes :

Paul I. Lambert
Président du Conseil
Président
Cima +

Jocelyn Huot
Vice-président du Conseil
Vice-président et directeur général
Camoplast inc.
Groupe Thermoplastique, Division Lasalle

Pierre Beaudoin
Président
Neuman Aluminium International

Pierre Bernard
Associé
Raymond Chabot Grant Thornton

Monique Compagna
Présidente-directrice générale
Les pliages Apaulo inc.
(s'est retirée à la fin de son mandat, le 20 mai 1997)

Guy Fouquet
Vice-président Environnement
Groupe S.M. inc.

Michèle Heitz
Professeure agrégée
Département de génie chimique
Université de Sherbrooke
(remplacée?)

Michel Roberge
Associé
Allaire Roberge Legendre

OBSERVATEURS

André Dorr
Sous-ministre adjoint
Investissements et Sociétés d'État,
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
(jusqu'au 24 septembre 1997)

Carl Grenier
Sous-ministre adjoint
Investissements et Sociétés d'État,
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
(depuis le 24 septembre 1997)

Alain Caillé
Professeur titulaire
Département de physique
Université de Sherbrooke
(nommé le 22 mai 1997)

Augmentation du rythme des investissements

Au cours de l'exercice 1997-1998, le nombre d'investissements autorisés par le conseil d'administration a progressé de façon substantielle. Il y a eu également plusieurs investissements autorisés lors de l'exercice précédent qui se sont concrétisés par l'obtention du financement et par la signature des contrats juridiques. Le tableau suivant illustre, en terme d'investissements autorisés par le conseil d'administration par exercice financier, l'activité de la Société depuis sa création:

Montants engagés par exercice

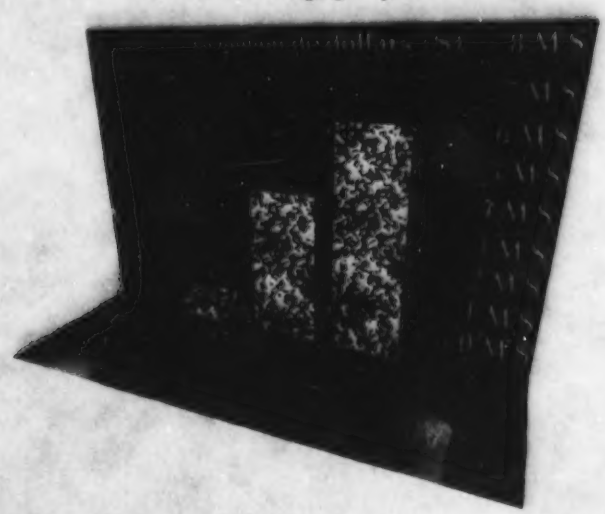

Bilan des

Répartition des investissements par secteurs d'activités

La proportion élevée (38 %) des investissements que la Société a effectués dans le secteur des sciences de la santé et des biotechnologies met en lumière la force de ce domaine d'activités dans la région. Cette particularité s'explique par la présence d'établissements d'enseignement supérieur reconnus, d'hôpitaux et d'infrastructures de qualité dans le domaine de la santé. Jusqu'à présent, la Société a investi dans les secteurs identifiés par divers intervenants régionaux comme étant des secteurs forts sur le territoire couvert par la Société. La forte concentration des investissements de la Société dans le secteur des sciences de la santé et des biotechnologies s'explique par la place importante qu'occupe la recherche médicale dans la région.

Au cours de l'exercice, la Société a autorisé quinze investissements, dont huit démarrages, deux situations de croissance, une caution, trois contributions non remboursables et un projet de prédémarrage (valorisation de la recherche). De plus, deux investissements effectués au cours d'années précédentes sous forme de débentures ont été convertis en capital-actions.

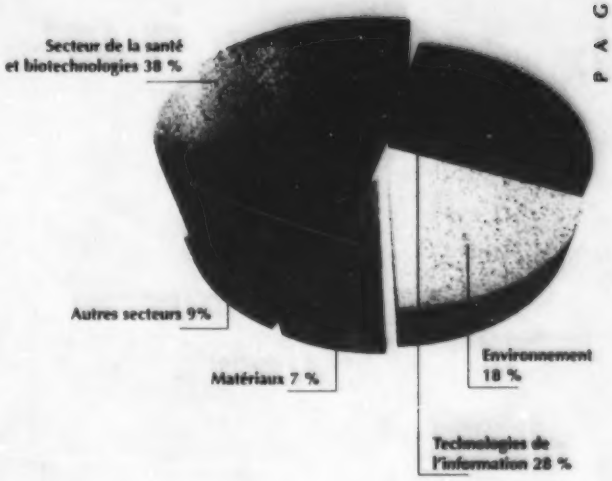

La Société se définit comme un investisseur en capital de risque. En d'autres mots, les investissements sont de nature spéculative et le rendement recherché vient compenser ce risque. L'horizon d'investissement est d'environ cinq à sept ans. Les contrats d'investissement comportent des clauses de sortie, de vente ou de participation à longue échéance. La sortie souhaitée est souvent la vente de nos actions après un premier appel à l'épargne publique, mais il se peut également que nous cédions notre participation à l'entrepreneur original, à l'entre-

Bilan des

prise ou à un tiers investisseur.
Comme nous sommes habituellement un actionnaire important dans les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous désignons des membres pour siéger à leur conseil d'administration. Les membres désignés proviennent de la permanence de la Société, des membres du conseil d'administration ou de tiers dont les compétences sont à même de donner une valeur ajoutée à l'entreprise.

Innovatech est souvent la première société de capital de risque vers laquelle se tournent les entrepreneurs en technologie. Nos offres d'investissements sont un appui important et représentent un argument convaincant pour intéresser d'autres partenaires financiers. En plus de procéder à l'analyse des dossiers et à la proposition d'investissement, le personnel de la Société sert d'intermédiaire pour la recherche du financement. Au cours des dernières années, la Société a tissé plusieurs liens avec des partenaires financiers tels Sofinov, filiale à part entière de la Caisse de dépôt et placement, les sociétés en commandite BioCapital et EnviroCapital, les Fonds régionaux de solidarité des travailleurs du Québec, la Banque de développement du Canada (BDC), Développement économique Canada et le secteur bancaire.

De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec les commissaires industriels des municipalités sur notre territoire, ainsi qu'avec tous les autres organismes de promotion économique et industrielle et le Centre régional d'entrepreneurship, un incubateur d'entreprises technologiques.

Bilan des

Récemment, le gouvernement du Québec modifiait les lois sur les Sociétés Innovatech. La nouvelle Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a été sanctionnée le 12 juin 1998, faisant passer le fonds de la Société de 40 à 50 millions de dollars. Avec le retrait de la clause crépusculaire qui prévoyait sa dissolution au 31 mars de l'an 2000, la Société a dorénavant un statut permanent. Celle-ci est maintenant une société à capital-actions dont le gouvernement du Québec est actionnaire à 100 %. Ces modifications permettront à la Société Innovatech du sud du Québec de poursuivre son importante contribution à l'essor économique de la région qu'elle dessert.

La Société a été très active au cours de l'exercice et, fait nouveau, plusieurs contacts ont été établis avec des entrepreneurs de l'extérieur du Québec. Un de ces contacts a amené la concrétisation d'un investissement dans la région de Bromont et la construction d'une usine de fabrication de pigments pour la coloration du béton, qui créera environ 30 emplois. Un autre projet, dans le domaine de l'environnement, a été soumis par un entrepreneur américain et est actuellement à l'étape de la recherche de financement.

Au cours des quatre premiers mois de l'exercice 1998-1999, le conseil d'administration a autorisé quatre nouvelles initiatives, ce qui porte à 29 le nombre d'initiatives retenues depuis le début des activités de la Société. Ces nouvelles initiatives ajoutent un montant de 2 400 000 $ aux engagements déjà pris. La Société Innovatech du sud du Québec soutient ainsi des projets d'une valeur globale de 9 449 424 $ et la création de 119 emplois sur deux à trois ans.

Les dirigeants de la Société envisagent avec confiance le développement de l'activité économique sur son territoire. L'exercice 1998-1999 devrait être un exercice fort stimulant au plan de l'investissement puisque plusieurs projets sont déjà en préparation.

Sur les 134 dossiers qui nous ont été présentés depuis le début de nos activités, 25 ont été autorisés par le conseil d'administration, pour un taux d'acceptation de 19 %. Plusieurs des dossiers présentés l'ont été après que les entrepreneurs eurent apporté des améliorations à leur plan d'affaires initial. Le rôle de la Société va donc plus loin que l'étude du dossier. En effet, dans de nombreux cas, les employés de la Société ont contribué de façon significative à mener le projet à terme.

Commentaires de la

Société **Innovatech** du sud du Québec

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

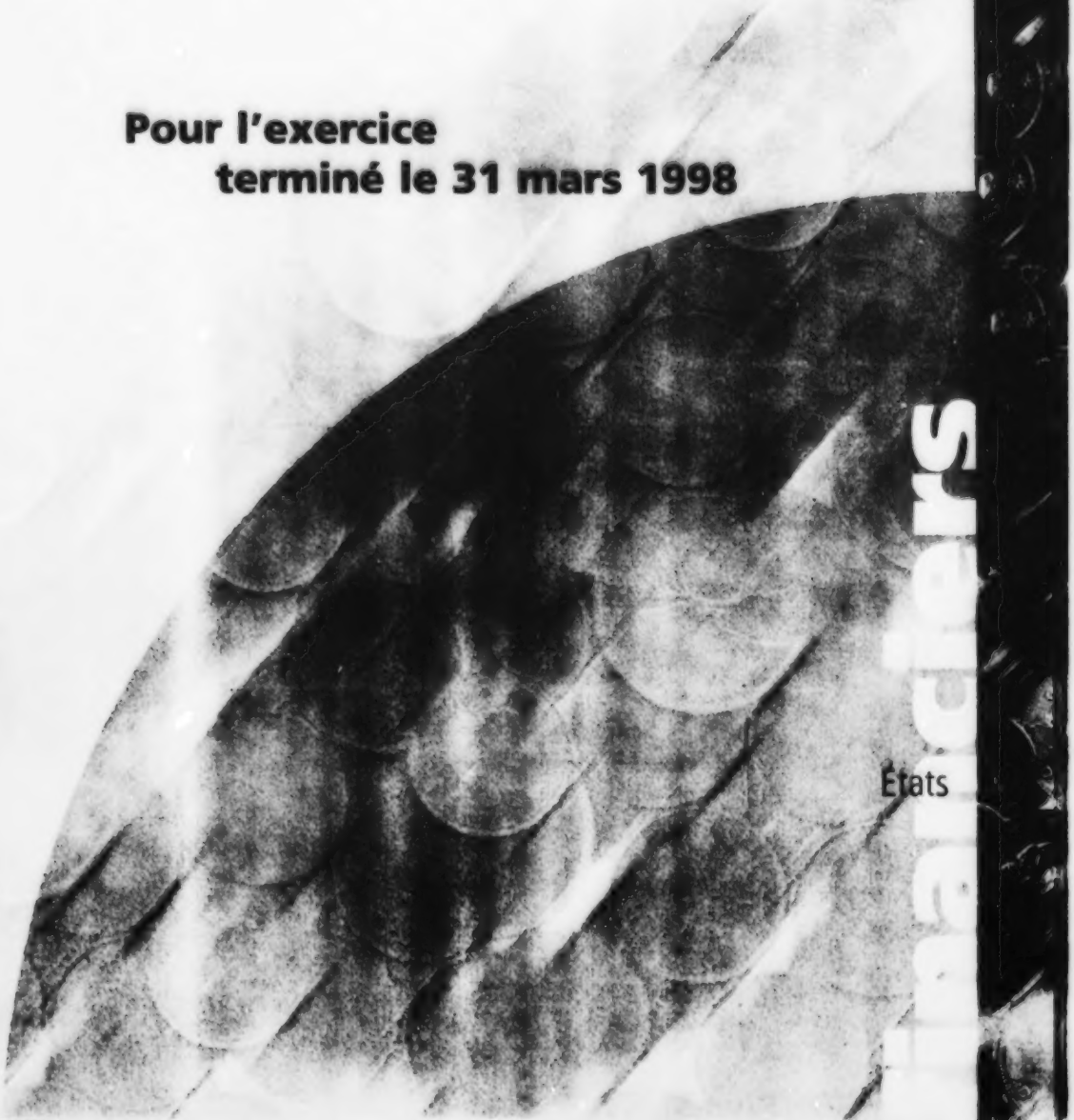

États financiers

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Président-directeur général

Sherbrooke, le 26 juin 1998

Rapport de la

À l'assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton

Guy Breton, FCA
Québec, le 26 juin 1998

Rapport du

Revenus, dépenses et exédent

Exercice terminé le 31 mars 1998

	1998	1997
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 6)	741 499 $	772 263 $
Intérêts sur dépôts à vue	252 484	145 504
Revenus provenant des placements	99 648	68 416
Autres	1 068	1 215
	1 094 699	987 398
DÉPENSES		
Contributions non remboursables	75 000	110 000
Dépenses de fonctionnement :		
Traitements et avantages sociaux	332 507	288 267
Services professionnels et contractuels	22 714	25 201
Loyer et taxes municipales	51 807	51 090
Déplacements et développement des affaires	44 058	23 203
Frais de bureau	22 702	28 588
Publicité et promotion	16 556	17 949
Communications	10 358	5 293
Formation	4 594	2 621
Frais bancaires	627	986
Amortissement des immobilisations	23 769	22 063
	529 692	465 261
	604 692	575 261
Excédent des revenus sur les dépenses	490 007	412 137
Excédent au début	530 968	118 831
Excédent à la fin	1 020 975 $	530 968 $

Revenus, dépenses et

Bilan au 31 mars 1998

ACTIF	**1998**	**1997**
À court terme		
Dépôts à vue	5 107 431 $	8 025 689 $
Débiteurs	107 765	96 300
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	820 000	-
Frais payés d'avance	6 073	6 660
	6 041 269	8 128 649
Placements (note 4)	3 794 870	1 130 000
Immobilisations (note 5)	67 428	83 927
	9 903 567 $	9 342 576 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	25 164 $	32 681 $
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 6)	1 407 558	3 993 927
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et sans modalités de remboursement	3 655 000	3 655 000
	5 087 722	7 681 608
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	3 794 870	1 130 000
Excédent	1 020 975	530 968
	4 815 845	1 660 968
	9 903 567 $	9 342 576 $

ENGAGEMENTS (note 8)

ÉVENTUALITÉS (note 9)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Évolution de la situations financière de l'exercice terminé le 31 mars 1998

	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	490 007 $	412 137 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	23 769	22 063
	513 776	434 200
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(3 424 764)	(1 987 779)
Liquidités utilisées pour des activités d'exploitation	(2 910 988)	(1 553 579)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention du gouvernement du Québec encaissée	-	5 800 000
Apport du gouvernement du Québec	2 664 870	1 130 000
Avances du gouvernement du Québec	-	3 655 000
Liquidités provenant des activités de financement	2 664 870	10 585 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(7 270)	(9 800)
Placements	(2 664 870)	(1 130 000)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(2 672 140)	(1 139 800)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES DÉPÔTS À VUE	(2 918 258)	7 891 621
DÉPÔTS À VUE AU DÉBUT	8 025 689	134 068
DÉPÔTS À VUE À LA FIN	5 107 431 $	8 025 689 $

Évolution de la situation

Notes complémentaires au 31 mars 1998

1. CONSTITUTION, MISSION ET FINANCEMENT

La Société Innovatech du sud du Québec, personne morale au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-17.2.1) a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements de nature spéculative dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. Toutefois, la Société continue de participer, dans une moindre mesure, au financement d'organismes à but non lucratif au moyen de contributions non remboursables.

La Société finance ses activités à même des contributions et des avances du gouvernement du Québec et les revenus générés par ses opérations (note 10).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Subvention du gouvernement du Québec reportée

Acquisition d'immobilisations

Cette subvention est reportée et virée aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Soutien financier des initiatives

Cette subvention est reportée et virée aux revenus en fonction de la dépense de contributions non remboursables ou inscrites comme apport du gouvernement du Québec lorsque des investissements sont effectués.

Contributions non remboursables

Les contributions non remboursables sont imputées aux dépenses de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées et que les requérants ont satisfait aux conditions prévues par convention. Advenant la diminution du coût prévu des projets ou le non-respect des conditions, tout recouvrement de contribution sera comptabilisé aux revenus de l'exercice alors en cours.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs, la capitalisation des flux de trésorerie caractéristiques, la valeur de liquidation ainsi que la technique du marché. Les investissements sous forme de capital-actions dont le déboursement date de moins de deux ans sont évalués au coût d'acquisition à moins que la direction ne juge qu'un événement exceptionnel ait modifié, à la hausse ou à la baisse, la valeur de l'investissement. La note 4 indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société. Une transaction sur ces instruments financiers pourrait résulter en un prix différent de l'estimation de la juste valeur établie par la direction.

Concentration

Les placements se répartissent dans les secteurs suivants : sciences de la santé 38 %, technologie de l'information 28 % (1997 : 57 %), environnement 18 % (1997 : 43 %), matériaux 7 % et autres secteurs 9 %.

Notes

4. PLACEMENTS

	1998	1997
Débentures et prêts, 15 %	430 000 $	1 130 000 $
Capital-actions (juste valeur entre 3 391 820 $ et 3 414 980 $)	3 364 870	-
	3 794 870 $	1 130 000 $

Le taux d'intérêt effectif moyen est de 15%. La juste valeur des débentures et des prêts est égale à leur valeur comptable. Les actions privilégiées ne versent aucun dividende ou des dividendes cumulatifs de 8 %.

5. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	52 516 $	23 951 $	28 565 $	38 529 $
Matériel informatique	44 030	18 946	25 084	26 740
Améliorations locatives	25 938	12 159	13 779	18 658
	122 484 $	55 056 $	67 428 $	83 927 $

6. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

	1998			1997
	Soutien Financier des Initiatives	Frais de fonctionnement et immobilisations	Total	Total
Subvention reportée au début	3 910 000$	83 927 $	3 993 927 $	5 096 190 $
Subvention octroyée pour l'exercice	170 000	650 000	820 000	800 000
	4 080 000	733 927	4 813 927	5 896 190
Moins :				
Apport du gouvernement du Québec	2 664 870	-	2 664 870	1 130 000
Revenu de subvention	75 000	666 499	741 499	772 263
Subvention reportée à la fin	1 340 130$	67 428 $	1 407 558 $	3 993 927 $

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit :

	1998	1997
Contributions non remboursables	310 000 $	340 000 $
Placements :		
Débentures et prêts	-	200 000
Capital-actions ordinaires	7 711 901	3 900 000
Option d'achat d'actions	157 309	-
Offre de financement conditionnelle	-	58 500
	7 869 210	4 158 500
	8 179 210 $	4 498 500 $

La Société s'est également engagée en vertu d'un bail à long terme échéant le 31 mars 2000 pour ses locaux administratifs. À compter du 1er octobre 1998, la Société peut résilier ce bail sur un avis de 6 mois. Une pénalité correspondant à la partie non amortie des améliorations locatives sera alors payable par la Société.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1998 s'élève à 47 846$ (1997 : 46 006$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

1999	46 509 $
2000	46 509
	93 018 $

9. ÉVENTUALITÉS

La Société s'est portée caution de certains emprunts d'une compagnie dans laquelle elle détient un placement. La caution pour la Société est d'un montant maximal de 70 000 $.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (1998, chapitre 22), sanctionnée le 12 juin 1998, a pour objet de permettre à la Société de continuer son existence comme personne morale de droit public et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 50 000 000 $. Les actions du fonds social font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances. Celui-ci souscrira et paiera à la Société des actions pour une valeur correspondant à un montant égal à l'avoir accumulé établi au 31 mars 1998 plus les avances du gouvernement.

Cette loi contient des dispositions financières notamment les modalités d'exercice des engagements financiers qu'elle est autorisée à prendre.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1997 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1998.

Notes

Jacques Simoneau
Président-directeur général

Alain Blouin
Analyste financier
Affaires administratives

Jean-Jacques Caron
Directeur de projets

Michel Lambert
Directeur de projets

Denise Letendre
Secrétaire-réceptionniste

de la Société
Innovatech du
sud du Québec

MRC d'Acton

MRC d'Arthabaska

MRC d'Asbestos

MRC de Brome-Missisquoi

MRC de Coaticook

MRC de Drummond

MRC du Granit

MRC de Haute-Yamaska

MRC du Haut-Saint-François

MRC de Memphrémagog

MRC de Sherbrooke

MRC du Val-Saint-François

couvert par
la Société
Innovatech du
sud du Québec

Axel J. Société en commandite

Betflex inc.

Centre microtech inc.

Centre régional d'entrepreneurship

GSI environnement inc.

Institut des matériaux et systèmes intelligents

Les produits Surfbike inc.

Néokimia inc.

Nertec Design inc.

Groupe RDCI inc.

Signaflex inc.

Studio-Explomédia inc.

Cronitech environnement inc.

des
investissements
rendus publics